

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DDTE	Date	21 août 2026
Numéro	26.156	Heure	14h14

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour une nouvelle politique régionale de végétalisation	
Contenu : Le Conseil d'État est prié d'étudier la création d'un fonds cantonal destiné à soutenir les communes neuchâtelaises dans la réalisation de projets de végétalisation, de désimperméabilisation et d'adaptation des espaces publics aux effets du changement climatique, en s'appuyant notamment sur l'analyse climatique cantonale publiée en 2024, ainsi que sur les recommandations cantonales qui en découlent, établies en 2025.	
Développement (obligatoire) : Le changement climatique : une réalité à laquelle les collectivités doivent concrètement s'adapter mais qu'elles doivent également combattre, comme en témoigne l'été 2026 caniculaire. L'augmentation des températures, des épisodes de fortes chaleurs et des nuits tropicales exerce une pression croissante sur la nature, sur les espaces urbanisés et sur la population. Le canton de Neuchâtel a déjà réalisé un travail préparatoire dans ce domaine. Dans le cadre de la mesure A1 du Plan climat cantonal, il a développé une analyse climatique permettant notamment de localiser les îlots de chaleur, d'identifier les secteurs particulièrement exposés au stress thermique et de mettre en évidence les espaces jouant un rôle important dans le rafraîchissement des zones urbanisées. Les résultats sont aujourd'hui disponibles sous forme de cartes et constituent un outil d'aide à la décision pour les politiques publiques à incidence territoriale. En 2025, le Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE) a en outre publié un guide de sensibilisation sur les îlots de chaleur à l'attention des communes et des professionnels. Celui-ci formule des recommandations concrètes en matière d'urbanisation et souligne notamment l'importance des plantations, des surfaces perméables et des espaces verts. Il encourage également les communes à intégrer les enjeux climatiques dans la planification des futurs quartiers. Le canton dispose ainsi désormais d'un diagnostic territorial précis et de recommandations destinées à guider l'action des communes. Il existe toutefois un risque que ces outils ne restent insuffisamment suivis d'effets concrets si les communes ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour réaliser les aménagements identifiés comme prioritaires. Les communes sont en effet au premier plan pour agir sur les espaces publics : rues, places, cours d'école, parcs, parkings, bâtiments communaux et autres espaces urbanisés. Elles sont également des acteurs essentiels pour préserver les sols, développer la végétation et améliorer la gestion des eaux pluviales. Or, les capacités financières des communes neuchâtelaises sont différentes, et les investissements liés à l'adaptation climatique peuvent entrer en concurrence avec d'autres priorités communales. Il apparaît dès lors pertinent de compléter les outils de diagnostic et de planification développés par le canton par un instrument financier incitatif permettant de passer à la réalisation concrète d'un maximum de projets. Le présent postulat propose ainsi la création d'un fonds cantonal pour la végétalisation inspiré notamment de la logique d'effet de levier et de cofinancement utilisée dans le cadre de la Nouvelle Politique régionale (NPR). L'objectif n'est pas que le canton se substitue aux communes dans le financement de leurs infrastructures, mais qu'il déclenche des investissements communaux supplémentaires dans des projets présentant un intérêt en matière d'adaptation climatique, de biodiversité et de qualité des espaces publics, faisant ainsi office d'accélérateur. Le Conseil d'État est dès lors invité à étudier : 1. La faisabilité juridique et financière de la création d'un fonds cantonal destiné à soutenir les projets communaux de végétalisation et d'adaptation climatique ; 2. Les modalités permettant d'articuler ce fonds avec les outils déjà développés par le canton, notamment l'analyse climatique cantonale, la cartographie des îlots de chaleur, le guide de recommandations publié en 2025 et les plans communaux des énergies et du climat ; 3. La possibilité de mettre en place un mécanisme de cofinancement inspiré de la logique de la NPR, notamment selon le principe indicatif de 1 franc cantonal pour 1 franc communal ;	

4. La possibilité de différencier le taux de soutien en fonction de la capacité financière des communes, de l'urgence climatique du secteur concerné et de l'intérêt cantonal du projet ;
5. Les critères permettant de sélectionner les projets présentant le meilleur rapport entre le soutien public engagé et les bénéfices obtenus en matière de réduction des îlots de chaleur, de végétalisation, de biodiversité, de désimperméabilisation, de gestion des eaux pluviales et de qualité des espaces publics ;
6. Les possibilités de mobiliser des financements fédéraux, communaux, privés ou autres, afin de maximiser l'effet de levier du fonds ;
7. Une exigence de pérennité des aménagements soutenus, notamment au moyen d'un engagement d'entretien, de conservation et, lorsque nécessaire, de remplacement des plantations et des équipements réalisés, afin de garantir que les investissements produisent leurs effets sur le long terme.

Un tel mécanisme permettrait de créer une véritable continuité entre les différentes étapes de la politique climatique cantonale : identifier les îlots de chaleur, identifier les mesures nécessaires, accompagner les communes et, finalement, financer leur réalisation.

La création d'un fonds cantonal à effet de levier permettrait ainsi de dynamiser les investissements communaux, de renforcer la résilience des territoires neuchâtelois et de mettre en œuvre de manière concrète les objectifs du Plan climat cantonal.

Demande spécifique liée au traitement

Urgence	NON
---------	-----

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Emil Margot

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Yasmina Produit	Sandrine Chauvy	Hugo Clémence
Mathias Gautschi	Katia Della Pietra	Marie-Jeanne Tschudi
Françoise Jeanneret	Josiane Jemmely	Baptiste Hunkeler
Joëlle Eymann	Marinette Matthey	Misha Müller
David Moratel	Marius Hofer	Laetitia Mauerhofer
Emma Gossin	Karim Djebaili	Christian Mermet
Nathalie Ljuslin	Patricia Sörensen	Amina Chouiter Djebaili
Romain Dubois	Fabienne Robert-Nicoud	Alina Oppikofer